

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 MARS 2019

Date de convocation : 19 mars 2019

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes à Congy

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 60

Nombre de votants : 70

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Michèle BLOT-BENARD suppléante remplaçant Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Emmanuelle LÉTÉ, Isabelle MICHELET, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Catherine FONTANESI, Jeanine BARBAZANGES-JOBERT, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY, Sylvie GUENET-NANSOT et Catherine BANDRY.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Jacky GRANDREMY, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Ludovic WELCHE, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, José SANCHEZ suppléant remplaçant Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Bernard LHERMITE suppléant remplaçant Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DEPIT, Robert GARNIER suppléant remplaçant Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Patrick MARX, Eric LORIOT suppléant remplaçant David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Edouard VAUTRIN donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Sylvain BIZZOCCHI donne pouvoir à M. Didier DEPIT

Mme Francine PICAUVET donne pouvoir à Mme Isabelle MICHELET

Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

M. Jérôme GRIVOT donne pouvoir à Mme Claudia COUSIN

Mme Dominique VASSEUR-LEDRU donne pouvoir à M. Christian BRUYEN

M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Patrick MARX

Mme Marie-Line CHARPENTIER donne pouvoir à M. Jackie BARROIS

M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES donne pouvoir à Mme Catherine BANDRY

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Thérèse LEBRUN-DAVID, Céline MEUNIER, Nathalie PROLA, MM. Laurent COUVREUR, Gérard CALLOT, Yves BOBIN, Olivier MEUNIER, Gabriel MOREAU et Yves RICHOUX.

Étaient absents : MM. Pierre CHARLES et Sébastien PAYET.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 06 février 2019 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

19-044. OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR L'OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la réorganisation de l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, le Conseil autorise le Président à signer la convention d'occupation du domaine public à titre gratuit, en lui mettant à disposition des bureaux au sein du pôle de proximité de Montmort-Lucy.

Adopté à l'unanimité.

**19-045. PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE A CHAMPLAT ET BOUJACOURT.
ACQUISITION DE PARCELLES.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide de l'acquisition des parcelles du périmètre de protection immédiate de la ressource de Champlat et Boujacourt, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté de DUP.

Adopté à l'unanimité.

**19-046. SOURCE DU GROS MOULIN A MONTMORT-LUCY.
POURSUITE DE LA PROCEDURE DE DUP.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide d'adopter la définition des périmètres de protection du captage « Source du Gros Moulin » situé sur la commune de Montmort-Lucy tels que proposés par l'hydrogéologue agréé.

Il décide de demander l'ouverture de l'enquête publique en vue de leur déclaration d'utilité publique et sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 80% pour la réalisation de la 2^{ème} phase de la procédure administrative.

Adopté à l'unanimité.

**19-047. RESSOURCE AU BREUIL.
DEMANDE DE REVISION DE L'ARRETE DE DUP.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide d'engager la démarche de révision de la DUP de la ressource de Le Breuil et sollicite une aide financière à hauteur de 80% auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour la réalisation du rapport définissant les périmètres de protection.

Adopté à l'unanimité.

**19-048. FORAGE AU LIEU-DIT « LES LIMONS » A COIZARD-JOCHES.
DEMANDE D'ABROGATION DE L'ARRETE DE DUP.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide de l'abandon définitif de la ressource située à Coizard-Joches au lieu-dit « Les Limons » et demande donc l'abrogation de l'arrêté de préfectoral de DUP.

Adopté à l'unanimité.

19-049. CONTRAT GLOBAL. PARTICIPATION DES COLLECTIVITES – 2^e SEMESTRE 2018.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre du Contrat Global pour le 2^{ème} semestre 2018, le Conseil autorise le Président à émettre les titres correspondants auprès des collectivités, tels que détaillés ci-dessous :

Collectivité	Total
CC Paysages de la Champagne	4 150,17 €
CC Brie Champenoise	5 026,98 €
CA Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne	2 004,33 €
CC Sézanne - Sud-Ouest Marnais	636,05 €
CC Sud Marnais	620,42 €
TOTAL	12 437,95 €

Adopté à l'unanimité.

**19-050. PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUEZ.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil accepte l'avenant n°1 au marché de prestation de services pour l'entretien et la maintenance des systèmes d'assainissement collectif attribué à l'entreprise SUEZ, pour un montant de 12 478,75 € HT, concernant d'une part, la substitution de personne morale et d'autre part, l'intégration de la station d'épuration de Baye et des 7 postes de relèvement du territoire de la Brie des Étangs. Le nouveau montant du marché est ainsi fixé à la somme de 190 444,17 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-051. CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE MAREUIL LE PORT.
ACQUISITION DE PARCELLES.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la construction de la station d'épuration de Mareuil le Port, le Conseil décide de se porter acquéreur des parcelles cadastrées AB 261 et AB 258, à titre gratuit. Les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité.

**19-052. ECLAIRAGE PUBLIC. AVENUE HUBERT PIERSON, A MAREUIL LE PORT.
CONVENTION AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage public avenue Hubert Pierson à Mareuil le Port, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**19-053. ECLAIRAGE PUBLIC. RUE SAINT LAURENT, A ROMERY.
CONVENTION AVEC LE SIEM ET AVEC LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'éclairage public rue Saint Laurent à Romery, le Conseil approuve les termes de la convention avec le SIEM et avec la Commune.

Adopté à l'unanimité.

**19-054. TRAVAUX DE PLUVIAL ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, CHEMIN DES MEULES A LEUVRIGNY.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'adduction d'eau potable et de création de réseau pluvial chemin des Meules à Leuvrigny, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise MARTINS TP pour un montant de 128 900,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-055. AMENAGEMENT DE LA RUE DE VAUCHAT A BEAUNAY.
ATTRIBUTION DE MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD rue de Vauchât à Beaunay, le Conseil accepte de confier le marché à l'entreprise EUROVIA CHAMPAGNE-ARDENNE, correspondant à la variante, pour un montant de 138 284,14 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-056. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENDUISAGES ET DE PETITS TRAVAUX D'ENROBES.
ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre du programme pluriannuel pour la réalisation d'enduisages et de petits travaux d'enrobés sur l'ensemble du territoire communautaire, le Conseil accepte de confier l'accord-cadre mono-attributaire à l'entreprise COLAS NORD-EST pour un montant maximum de 500 000 € HT par an.

Adopté à l'unanimité.

19-057. COLLECTE DES TEXTILES. CONVENTION AVEC ECO-TLC.

Rapporteur : Jackie BARROIS

Dans le cadre de la collecte des textiles, le Conseil approuve les termes de la convention à établir avec Eco-TLC.

Adopté à l'unanimité.

19-058. CREATION DE POSTES.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de créer, à compter du 1^{er} avril 2019, des postes à temps complet et non complet, dont le détail est repris ci-après :

Grade	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint technique	5.99/35 ^{ème}	Agent périscolaire
Adjoint technique	20.65/35 ^{ème}	Agent périscolaire

Adopté à l'unanimité.

19-059. PRESTATION DE SERVICE DE FACTURATION ET DE RECOUVREMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT POUR LES COMMUNES DE SAINT MARTIN D'ABLOIS ET DE VENTEUIL.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil autorise le Président à signer la convention de mandat de perception et de reversement de la redevance assainissement pour les communes de Saint Martin d'Ablois et Venteuil avec le délégataire SUEZ EAU FRANCE.

Adopté à l'unanimité.

19-060. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

19-061. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018. BUDGET EAU POTABLE - 701.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

19-062. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

19-063. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018. BUDGET ECONOMIE - 703.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

19-064. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018. BUDGET OPAH - 704.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

19-065. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018. BUDGET SPANC - 709.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier et décide de reprendre par anticipation les résultats 2018 sur le budget primitif 2019.

Adopté à l'unanimité.

**19-066. BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) & CREATION 2019.
BUDGET GENERAL - 700.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de la création et des modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement tels que proposés :

Réf AP/CP	Intitulé du projet	Montant de l'AP	Crédits de paiement		Crédits de paiement		Montant de l'AP	Crédits de paiement	
			prévu 2017	réalisé 2017	prévu 2018	réalisé 2018		2019	2020
AP 17-01	Caserne de Mareuil-le-Port	392 000	57 390	0,00	58 000	0,00	392 000	58 000	334 000
AP 18-01	Oeuilly - VRD rue de l'Ecole	254 400			60 000	0,00	0	0	0
AP 18-02	Troissy - VRD rue des Barbiers	408 000			127 200	0,00	417 000	417 000	0
AP 18-03	Leuvrigny - VRD chemin des Meules	234 000			82 800	5 671,94	129 672	124 000	0
AP 19-01	Damery - VRD rue Pierre Curie et rue de la Tannerie						345 479	45 919	299 560

Adopté à l'unanimité.

**19-067. BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) & CREATION 2019.
BUDGET ASSAINISSEMENT - 702.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de la création et des modifications des autorisations de programme et des crédits de paiement tels que proposés :

Montant de l'AP	Crédits de paiement		Crédits de paiement		Montant de l'AP	Crédits de paiement					
	prévu 2017	réalisé 2017	de l'AP	réalisé 2018		2019	2020	2021	2022	2023	2024
AP 17-08. Station d'épuration de Dormans											
3 734 009,00	14 009	14 008,40	1 200 000	7 020,26	2 541 030	180 000	2 340 000				
AP 17-09. Assainissement communal de Mareuil-le-Port											
4 855 053,60	60 744	60 744,00	240 000	136 522,86	7 487 577	1 338 310	2 016 000	1 200 000	1 200 000	816 000	720 000
AP 19-02. Damery - Réseau EU rue Pierre Curie et rue de la Tannerie											
					114 000	50 000	64 000				
AP 19-03. Saint Martin d'Ablois - Réseau EU rue Julien Ducos et lotissement du Bois de l'Epée											
					489 517	229 517	260 000				
AP 19-04. Saint Martin d'Ablois - Réhabilitation de la STEP											
					213 735	113 735	100 000				
AP 19-05. Saint Martin d'Ablois - Etudes planning réhabilitation											
					164 195	39 195	62 500	62 500			
AP 19-06. Etudes et révisions des zonages											
					225 300	102 550	64 650	58 100			

Adopté à l'unanimité.

**19-068. BILAN ANNUEL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).
BUDGET ECONOMIE - 703.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement tels que proposés :

Réf AP/CP	Intitulé du projet	Montant de l'AP	Crédits de paiement		Crédits de paiement		Montant de l'AP	Crédits de paiement	
			prévu 2017	réalisé 2017	prévu 2018	réalisé 2018		2019	2020
AP 17-11	Atelier "Neige Crème" à Dormans	723 355,03	4 374	4 373,48	717 681	108 981,55	723 356	610 000	

Adopté à l'unanimité.

19-069. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de retenir les taux suivants pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	10,28 %
Taxe foncière (bâti)	10,08 %
Taxe foncière (non bâti)	11,40 %
Cotisation foncière des entreprises	6,44 %
Fiscalité professionnelle de zone	19,45 %

Adopté à l'unanimité.

19-070. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide de retenir pour l'année 2019, un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 13,60 %.

Adopté à l'unanimité.

19-071. BUDGET PRIMITIF 2019. BUDGET SPANC - 709.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté, avec le suréquilibre en investissement :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	47 487 €	Recettes	477 242 €
Dépenses	47 487 €	Dépenses	470 445 €

Adopté à l'unanimité.

19-072. BUDGET PRIMITIF 2019. BUDGET OPAH - 704.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	113 200 €	Recettes	222 866 €
Dépenses	113 200 €	Dépenses	222 866 €

Adopté à l'unanimité.

19-073. BUDGET PRIMITIF 2019. BUDGET ECONOMIE - 703.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	89 371 €	Recettes	1 794 479 €
Dépenses	89 371 €	Dépenses	1 794 479 €

Adopté à l'unanimité.

19-074. BUDGET PRIMITIF 2019. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 702.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	3 024 937 €	Recettes	5 133 811 €
Dépenses	3 024 937 €	Dépenses	5 133 811 €

Adopté à l'unanimité.

19-075. BUDGET PRIMITIF 2019.
BUDGET EAU POTABLE - 701.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté, avec le suréquilibre en investissement :

EXPLOITATION :

Recettes	2 081 042 €
Dépenses	2 081 042 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	2 950 871 €
Dépenses	2 031 532 €

Adopté à l'unanimité.

19-076. BUDGET PRIMITIF 2019.
BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :

Recettes	11 934 074 €
Dépenses	11 934 074 €

INVESTISSEMENT :

Recettes	5 788 164 €
Dépenses	5 788 164 €

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h25.

Vu pour être affiché le 3 avril 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,

Le Président, Christian BRUYEN

